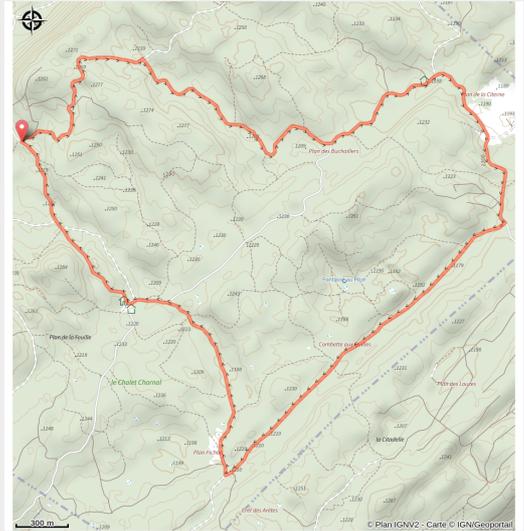


# La Pierre Levée (grande)

Station des Rousses - Bellefontaine (39400)



(Benjamin Becker)



*En forêt*

## Infos pratiques

Pratique : Ski de fond

Longueur : 9.8 km

Dénivelé positif : 183 m

Difficulté : Piste difficile

Type : Fermé

Thèmes : Bon enneigement, Piste des champions

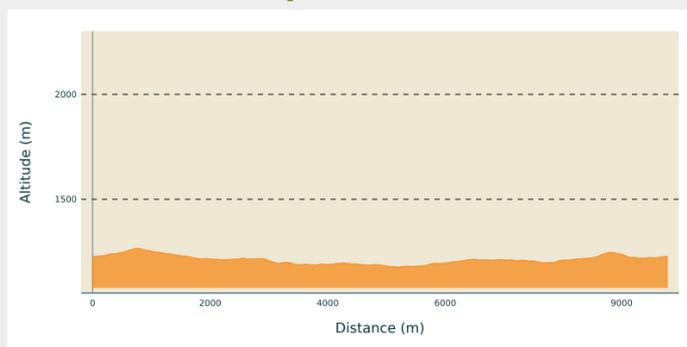
# Itinéraire

**Départ** : Départ du Risoux (Chemin du Risoux 39400 BELLEFONTAINE)

**Arrivée** : Départ du Risoux (Chemin du Risoux 39400 BELLEFONTAINE)

**Communes** : 1. Bellefontaine (39400)

## Profil altimétrique

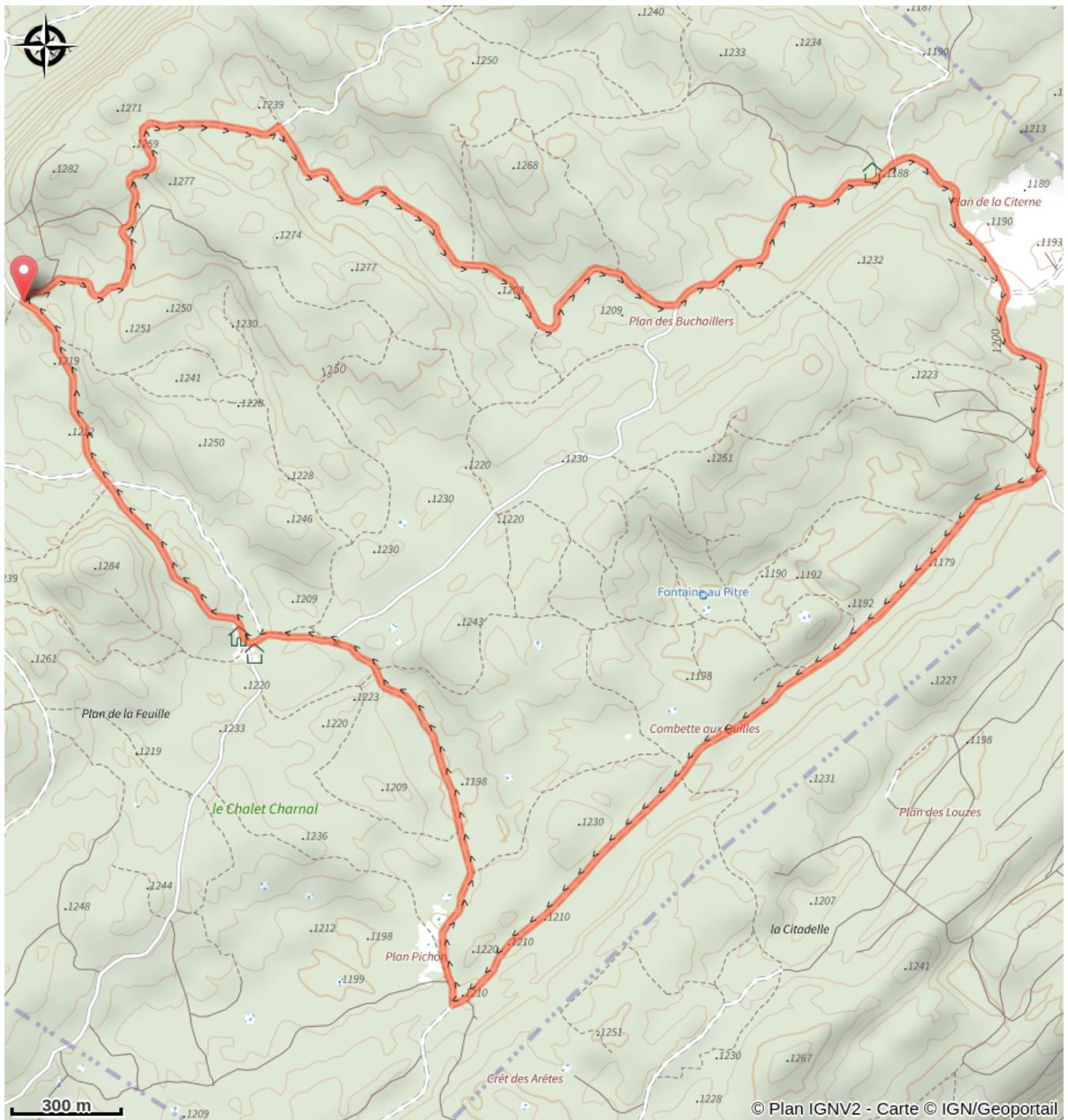


Altitude min 1177 m Altitude max 1266 m

Piste difficile qui sillonne à travers la mythique forêt du Risoux.

Possibilité de départ depuis le secteur de Bois d'Amont (départ les Combettes) sur la Station des Rousses.

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques



## Les bonnes pratiques sur les pistes de ski



En skating, j'évite les traces de classique



Je respecte l'environnement



Pour accéder aux pistes je paye mon Pass



## Recommandations

Pour connaître l'ouverture complète de cette piste : se référer à l'ouverture des pistes suivantes :

- Le Grand Remblai (Bellefontaine / secteur Massif du Risoux)
- La Pierre Levée (Station des Rousses / secteur du Risoux)

## Comment venir ?

### Accès routier

Route non déneigée en hiver (suivant conditions d'enneigement).  
Se référer à l'état des pistes :

<https://www.espacenordiquejurassien.com/bulletin-neige.html>

# Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

## Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura  
29 Le Village  
39310 Lajoux  
03 84 34 12 30  
[www.parc-haut-jura.fr/](http://www.parc-haut-jura.fr/)

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



### Lieux de renseignement

**Office de Tourisme Arcade**  
Place Jean Jaurès, 39400 MOREZ  
[tourisme@haut-jura.com](mailto:tourisme@haut-jura.com)  
Tel : 03 84 33 08 73  
<https://www.haut-jura.com/fr/>



### Source



Espace Nordique Jurassien

<http://www.espacenordiquejurassien.com>